

# Comprendre la facturation électronique en 5 points clés

Petit guide pratique pour  
les professionnels du BTP



GUIDE PRATIQUE | 13 PAGES



**Obat**

# Sommaire

---

**01**

La facturation  
électronique,  
définition  
et enjeux

01 → 02

**02**

Les entreprises  
concernées  
par la facturation  
électronique

03 → 04

**04**

Les dates  
clés et les  
changements  
à anticiper

07 → 08

**03**

Les types  
de transactions  
impactées

05 → 06

**05**

Checklist  
de transition  
numérique  
du bâtiment

09 → 13



01

# La facturation électronique, définition et enjeux



# La facturation électronique, c'est quoi ?

**C'est l'envoi, la réception et le traitement de factures dématérialisées via une plateforme certifiée.** Déjà obligatoire dans le secteur public avec le portail Chorus Pro, elle s'étend désormais progressivement à toutes les entreprises soumises à la TVA d'ici 2027.

Alors, pourquoi cette réforme ? Deux raisons : lutter contre la fraude à la TVA, et permettre à l'Etat d'avoir une vision claire de l'activité des entreprises grâce aux données de transactions.



## À SAVOIR

un fichier PDF créé depuis Word ou Excel et envoyé par email n'est **PAS** une facture électronique ! Pour être conforme, la facture doit être structurée dans un format spécifique, à savoir **UBL, CII ou Factur-X**.

➤ La facturation électronique se divise en deux volets :

- **l'E-invoicing** : qui est l'échange de factures électroniques dans les formats structurés cités ci-dessus
- **l'E-reporting** : qui se réfère à la transmission des informations de facturation à l'administration fiscale



## GARE AUX SANCTIONS !

Ne pas respecter les règles de la facturation électronique peut vous coûter cher :

- 15 € par facture non conforme, dans la limite de 15 000 € par an ;
- 250 € par transmission de données manquantes, également plafonné à 15 000 € par an.





02

Les entreprises  
concernées  
par la facturation  
électronique



# Suis-je concerné par la facturation électronique ?

La facturation électronique concerne toutes les entreprises **assujetties à la TVA et établies en France et dans les DOM**, tous statuts juridiques et chiffres d'affaires confondus.

Ceci inclut les entreprises qui **déclarent la TVA**, en régime réel simplifié ou normal, mais également les entreprises qui bénéficient de **la franchise en base de TVA**.



## ASSUJETTI ≠ REDEVABLE !

- Bien qu'un micro-entrepreneur en franchise de base ne facture pas la TVA à ses clients, il est quand même considéré comme assujetti. Résultat : la facturation électronique s'applique ici aussi.
- Ne sont pas impactées : certaines professions médicales ou dans l'enseignement qui sont exonérées de TVA, les associations à but non commercial et les entreprises étrangères ou établies dans les collectivités d'outre-mer (COM).



➤ Artisans indépendants et dirigeants de société dans le bâtiment, impossible donc d'y couper : la facturation électronique arrive, et il est grand temps de s'y préparer !



03

# Les types de transactions impactées



## Quelles sont les transactions impactées ?

La facturation électronique est obligatoire pour **les transactions entre professionnels (BtoB)**. Les ventes de biens ou services à des particuliers (BtoC) ne sont donc pas concernées, mais attention : ces dernières restent soumises à **l'e-reporting**.

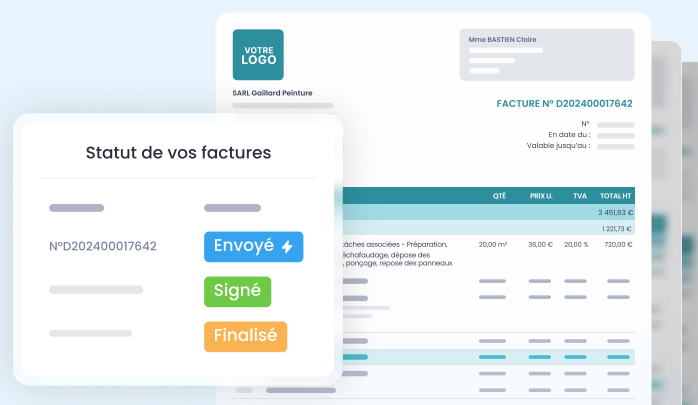
➤ **En clair** : que vos clients soient pros ou particuliers, ou les deux, vous devrez donc passer par un logiciel de facturation certifié. Il se chargera de générer vos factures au bon format et de transmettre les données à l'administration fiscale.



### QUELLE RÉGLEMENTATION EN BELGIQUE ?

Pas de différence avec la France : la facturation électronique devient aussi obligatoire pour toutes les **entreprises assujetties à la TVA**, dès qu'il s'agit de ventes ou de prestations de services entre professionnels.

Techniquement parlant, vos factures devront obligatoirement transiter par le réseau sécurisé PEPPOL, utilisé par l'administration belge. Autrement dit : si votre logiciel n'est pas connecté à **PEPPOL**, vos factures ne passeront pas.





04

Les dates clés  
et les changements  
à anticiper



## Quelles sont les transactions impactées ?

La facturation électronique est obligatoire pour **les transactions entre professionnels (BtoB)**. Les ventes de biens ou services à des particuliers (BtoC) ne sont donc pas concernées, mais attention : ces dernières restent soumises à **l'e-reporting**.

### FRANCE

1<sup>er</sup> septembre  
2026

- **Obligation d'émission** de factures électroniques pour les grandes entreprises et entreprises de taille intermédiaire (ETI).
- **Obligation de réception** de factures électroniques pour toutes les entreprises concernées (PME, ETI et grandes entreprises).
- Mise en oeuvre de **l'e-reporting** pour toutes les entreprises

1<sup>er</sup> septembre  
2027

- **obligation d'émission** de factures électroniques pour les petites et moyennes entreprises (PME), micro-entreprises incluses.

### BELGIQUE

1<sup>er</sup> janvier  
2026

- Mise en place de **l'émission et la réception** de factures électroniques via le réseau Peppol.

1<sup>er</sup> janvier  
2027

- Déploiement de **l'e-reporting** pour toutes les entreprises belges concernées



05

# Checklist de transition numérique du bâtiment



# Checklist pour bien préparer sa transition dans le bâtiment

La facturation électronique est obligatoire pour **les transactions entre professionnels (BtoB)**. Les ventes de biens ou services à des particuliers (BtoC) ne sont donc pas concernées, mais attention : ces dernières restent soumises à **l'e-reporting**.

1

## Je maîtrise les nouvelles règles et le calendrier

Dates d'entrée en vigueur, nouveaux formats, différences entre vos clients pros (BtoB) et particuliers (BtoC)... Mieux vaut être prêt pour s'éviter un coup de pression à la dernière minute !

2

## Je choisis une solution de facturation certifiée... et BTP !

Pour être en règle, toutes vos factures devront passer par une plateforme certifiée. Deux options :

- La Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)
- L'Opérateur de Dématérialisation (OD))



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Chez Obat, vous n'êtes jamais seul :** nos conseillers sont formés sur le sujet et vous accompagnent pas à pas dans cette transition.



Grâce à notre partenariat avec Iopole, **Obat devient Opérateur de Dématérialisation en France et en Belgique**, et est interconnecté au réseau européen PEPPOL pour nos clients belges.

# Checklist pour bien préparer sa transition dans le bâtiment

3

## Je n'oublie aucune mention sur mes factures

La nouvelle réforme impose d'ajouter certaines mentions légales sur vos factures :

- le numéro Siren du client
- l'adresse de livraison des biens si elle diffère de celle du client
- la nature exacte des opérations (livraison de biens et/ou prestations de service)
- l'option paiement de la tva sur les débits, si applicable



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec Obat, zéro risque d'oublis : **les 19 mentions légales du bâtiment** sont ajoutées automatiquement à vos factures.

✓ Mention « El » pour micro entrepreneur

✓ Prix de l'enlèvement et de la gestion des déchets

✓ Somme globale à payer HT et TTC taux de TVA applicables à chaque prestation et produit (devis + facture)

✓ Coordonnées de l'assureur RC et/ou décennale ou du garant

✓ Couverture géographique du contrat ou de la garantie (devis)

4

## J'archive mes documents électroniquement

En cas de contrôle, vos factures et documents comptables doivent être accessibles et conservées de manière sécurisée.



Obat classe vos documents par client et par chantier et stocke vos données sur des serveurs français. **Vous retrouvez tout en quelques clics**

# Je peux enfin me détendre... Obat s'occupe de tout !

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous ? Eh bien, pas grand chose !

**Une fois l'option "facturation électronique" activée dans votre compte Obat :**

- Vos factures sont automatiquement converties au bon format
- Nous vérifions leur conformité avant l'envoi au client
- S'il manque une info, vous êtes alerté immédiatement afin de la corriger
- Même procédé pour la réception des factures d'achat de vos fournisseurs

➤ **Résultat ? Vous facturez vos clients comme d'habitude et pouvez vous concentrer sur vos chantiers. Nous, on gère la conformité.**

Artisans, préparez-vous dès maintenant  
à la facturation électronique avec Obat

[Démarrer mon essai gratuit →](#)

The image shows a screenshot of the Obat software interface. At the top, there is a toggle switch labeled 'Facturation électronique' which is turned on. Below this, there is a preview of an invoice. The invoice is from 'SARL Galliard Peinture' to 'Mme BASTIEN Claire'. It includes a table of services and their costs.

| N°    | DÉSIGNATION                                                                                                                                                | QTE      | PRIX U. | TVA     | TOTAL HT   |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---------|---------|------------|
| 1     | Salle du restaurant                                                                                                                                        |          |         |         | 3 451,83 € |
| 1.1   | Colin bar                                                                                                                                                  |          |         |         | 1 221,73 € |
| 1.1.1 | Peinture du plafond et tâches associées - Préparation, protection, installation échafaudage, dépose des panneaux acoustiques, ponçage, repose des panneaux | 20,00 m² | 35,00 € | 20,00 % | 720,00 €   |

The interface also shows a dashboard with various charts and a list of clients under the 'Chantiers' tab.

# Obat

DÉJÀ UTILISÉ PAR + DE 30 000  
ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN FRANCE



4,9 / 5



2 324 avis Google

in

